

« Pourquoi ? Parce qu'il s'agit ici de l'affirmation d'un principe de justice, et que l'Eglise, à tous les âges de son histoire, a proclamé et défendu vaillamment l'inviolabilité de ses droits et de ses divines prérogatives.

« A l'exemple de l'illustre Pontife, nous affirmons donc le droit, et comme Lui nous ne cesserons de formuler des vœux pour le triomphe de la justice, jusqu'à l'heure favorable où nous pourrons agir et vaincre les derniers obstacles.

* * *

« En traitant, comme je l'ai fait, la question des écoles du Manitoba, je ne méritais pas, ce me semble, les injures, ni les insinuations calomnieuses d'un certain journal publié à Montréal. Ce journal, que je ne veux pas encore nommer, fait une œuvre mauvaise. Il insulte les évêques, les prêtres, les citoyens les plus dignes de respect, les choses les plus sacrées. Ce journal s'est fait le panagériste d'œuvres littéraires condamnables, le panagériste d'un écrivain français mort récemment, dont le nom même ne saurait être prononcé du haut de la chaire chrétienne, ni les œuvres admises dans des milieux, je ne dis pas catholiques, mais seulement honnêtes et respectables. J'ai donné déjà aux directeurs de cette feuille un avertissement charitable et paternel. Je leur donne encore celui-ci qui me paraît charitable aussi. Mais si bienveillantes que soient mes dispositions, si vif que soit mon amour de la paix, si peu que j'aime à sévir, je serai cependant obligé, si la situation ne s'améliore pas, d'agir énergiquement et avec sévérité. Je suis évêque, je suis pasteur, et Dieu me demandera compte de vos âmes. C'est pourquoi je ne me laisserai intimider ni par les injures, ni par les menaces, ni par les procès si on a le goût de m'en intenter ».

* * *

Monseigneur l'archevêque s'est aussi élevé avec une force tout apostolique contre les mauvais théâtres. Ils existent à Montréal, on